Image not found or type unknown

Modification du taux d'intérêt dun emprunt immo

Par **yvra_old**, le **05/12/2007** à **21:16**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une banque et j'achète prochainement un bien immobilier. Si j'effectue mon crédit auprès de la banque dans laquelle je travaille un taux collaborateur (préférentiel) m'est accordé. Toutefois si je décide de quitter cet emploi, ce taux sera ravisé de 0.65 points à la hausse, cette augmentation est stipulée sur la proposition de crédit.
Je souhaitais savoir si la démarche de mon employeur (augmenter mon taux en cas de départ) est normale et légale.

Par avance merci de votre aide.

Yvra

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés